**La mise en œuvre du LSU (livret scolaire unique).**

**du CP à la 3ème**

*La loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d’orientation et de programmation pour la refondation de l’école de la République.*

* *Eviter la « notation-sanction » à faible valeur pédagogique.*
* *Privilégier une évaluation positive, simple et lisible qui valorise les progrès et est compréhensible des familles.*
* *Mesurer le degré d’acquisition des connaissances et des compétences.*
* *Coordonner et diversifier les modalités d’évaluation.*

*Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège.*

* *Les parents sont tenus régulièrement informés de l'évolution des acquis scolaires de leurs enfants et du respect par ceux-ci de leurs obligations scolaires définies à l'article L. 511-1.*
* *« Cette information se fait notamment par l'intermédiaire du carnet de suivi des apprentissages à l'école maternelle, du livret scolaire à l'école élémentaire et au collège, ainsi que du bulletin et du livret scolaire dans les lycées.*
* *« Cette information est transmise plusieurs fois par an, selon une périodicité définie par le conseil des maîtres pour l'école maternelle et élémentaire et par le conseil d'administration, en prenant en compte le nombre de réunions du conseil de classe, pour les établissements du second degré.*
* *« L'école ou l'établissement scolaire prend toute mesure adaptée pour que les parents ou le responsable légal de l'élève prennent connaissance de ces documents.*

*Arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège.*

* **Les objectifs du LSU.**
* Assurer et montrer la continuité et le suivi des acquis des élèves du CP à la 3ème de tous les élèves de tous les territoires, de tous les établissements publics ou privés sous contrat.
* Passer d’une évaluation des élèves à une évaluation des acquis.
* Aider les élèves à progresser grâce à son positionnement par rapport aux objectifs d’apprentissage fixés pour la période dans le programme travaillé.

Ce livret est obligatoirement transmis au nouvel établissement en cas de changement.

* **Organisation et contenu du LSU.**
* Une application nationale simple et lisible par tous.
* Des modèles normés de bilans périodiques.
* Bilans périodiques de fin de cycle précédent.
* Bilans périodiques du cycle en cours.
* Attestations officielles : PSC1, ASSR, « Savoir nager » = ASSN.

Il permet une restitution synthétique des évaluations, une sauvegarde des bilans et des attestations. L’application est accessible via le portail ARENA (sans clé OTP)

Les bilans indiquent les acquis et les progrès des élèves, les éléments du programme travaillé et des parcours éducatifs, des éléments relatifs aux dispositifs d’accompagnement proposés aux élèves. Il peut également comporter des conseils pour le cycle suivant.

Les bilans de fin de cycle évaluent le niveau de maîtrise des 8 composantes de socle commun :

* 4 objectifs de connaissance et de compétences du domaine 1 « Les langages pour penser et communiquer », c’est à dire : la langue française, les langues vivantes étrangères ou régionales, les langages mathématiques, scientifiques et informatiques, les langages des arts et du corps.
* Les 4 autres domaines du socle : les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen, les systèmes naturels et les systèmes techniques, les représentations du monde et de l’activité humaine.
* **L’évaluation et la validation des compétences.**

Evaluer, c’est :

* Un acte pédagogique évolutif mis en œuvre pour infléchir sa pédagogie, différencier, interroger sa pratique.
* Un élément majeur de la professionnalité d’enseignant.
* L’évaluation porte sur des compétences clairement explicitées.

**C’est recueillir un ensemble d’informations suffisamment pertinentes et fiables pour mesurer le degré d’adéquation entre ces informations et les critères de références fixés au départ, en vue de prendre une décision.**

Modalités d’appréciation

* Pour les bilans périodiques (détails des acquis, des progrès, des difficultés des élèves).

Le positionnement de l’élève au regard des objectifs d’apprentissage sera apprécié selon trois échelons :

* Non atteints
* Partiellement atteints
* Atteints ou dépassés.
* pour les bilans de fin de cycle.

Le positionnement de l’élève sera apprécié selon quatre échelons :

* Maîtrise insuffisante
* Maîtrise fragile
* Maîtrise satisfaisante
* Très bonne maîtrise

Valider, C’est :

* Une déclaration.
* Un acte institutionnel et définitif (une compétence validée le reste).
* Une définition binaire (oui/non).
* Une décision collégiale d’équipe.

Modalités d’organisation.

La validation des compétences est prévue en fin de cycle mais le niveau de maîtrise du socle peut être évalué en cours de cycle.

* **Missions du directeur.**

En début d’année scolaire,

* effectuer les différents paramétrages :

♣ En cas de changements dans celles-ci, synchroniser la base élèves et la base enseignants avec le Livret scolaire ;

♣ paramétrer les périodes;

♣ sélectionner le type d’import en cas d’utilisation d’un logiciel privé de suivi des acquis des élèves.

En cas de déménagement d’un élève, ou, pour tous les élèves, en fin de cycle 2 et, au cycle 3, à la fin de la classe de CM2 :

♣ s’assurer que le livret scolaire est complet ;

♣ effectuer les transferts vers l’application nationale, en cas d’utilisation de logiciels privés de suivi des acquis (il est fortement recommandé d’opérer ces transferts le plus régulièrement que possible, sans attendre un départ, la fin du cycle 2 ou la fin du CM2 : idéalement à la fin de chaque période ou au moins à chaque fin d’année scolaire) ;

♣ verrouiller et éditer les bilans ;

♣ consulter le rapport d’exécution.

* **Missions des professeurs.**

Saisir, collectivement ou individuellement selon le type de données :

♣ les acquis des élèves ;

♣ les éléments du programme travaillés ;

♣ les appréciations ;

♣ les parcours éducatifs ;

♣ le cas échéant, les modalités d’accompagnement spécifiques mises en œuvre. –

Verrouiller et éditer, selon la périodicité établie en équipe de cycle, les bilans périodiques du cycle ou les bilans de fin de cycle. - En fin de cycle, saisir :

♣ l’appréciation littérale sur les acquis scolaires dans la maîtrise du socle commun et le positionnement au regard de sa maîtrise des composantes du socle ;

♣ les attestations délivrées.

* **Projet d’accompagnement.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Présentation du LSU  -découverte de l’application et du guide  - mise en œuvre  - utilisation des pas à pas | Novembre  Réunion des directeurs | IEN  CP TICE |
| Animation de la mise en œuvre de l’application | Novembre | Directeurs  Enseignants |
| Suivi à distance | Décembre  Février  mai | CP TICE |
| Evaluer et valider :   * en maternelle * - en élémentaire | Voir animations pédagogiques et  Concertations REP + | Equipe de circo  Formateurs académiques |

* **Ressources pour aller plus loin.**
* le guide d’utilisation de l’application sous forme de fiches pratique ; des tutoriels vidéo en lien avec les fiches. <http://eduscol.education.fr/cid104511/le-livret-scolaire.html>
* <https://padlet.com/sylvie_charpent/evaluation_LSUN/wish/125028480>
* https://padlet.com/sylvie\_charpent/evaluation\_LSUN/wish/12502875